

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1079^{ème} RÉUNION

21 AVRIL 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1079(2022)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité lors de sa 1079^{ème} réunion tenue le 21 avril 2022, sur le dérèglement climatique, la paix et la sécurité en Afrique :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses prises de position et décisions antérieures sur le lien entre le dérèglement climatique, la paix et la sécurité, notamment le Communiqué [PSC/AHG/COMM.1043 (2021)] adopté lors de sa 1043^{ème} réunion tenue au niveau des chefs d'État et de Gouvernement le 29 octobre 2021 et le Communiqué [PSC/AHG/COMM.1(CMLXXXIV)] adopté lors de sa 984^{ème} réunion tenue au niveau des chefs d'État et de Gouvernement le 9 mars 2021 ;

Prenant note de l'allocution d'ouverture du Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'UA, et Président du CPS pour le mois d'avril 2022, S.E. Ambassadeur Willy Nyamitwe ; de la déclaration du Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, S.E. Bankole Adeoye ; de la présentation de S.E. Ambassadeur Josefa Correia Sacko, Commissaire de l'UA à l'Agriculture, au Développement rural, à l'Économie bleue et à l'Environnement durable ; de la déclaration de S.E. Ambassadeur Mohamed Gad, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'UA et de la déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et chef du bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine ;

Affirmant sa solidarité avec tous les gouvernements et les populations des États Membres aux prises avec les effets néfastes du dérèglement climatique.

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Salue** les efforts déployés par le Comité des chefs d'État et de gouvernement sur le dérèglement climatique (CAHOSCC) pour fournir le leadership politique et les orientations stratégiques nécessaires à l'engagement sans faille du continent dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
2. **Salue également** le rôle essentiel joué par le Groupe africain de négociateurs (GAN), actuellement dirigé par la République de Zambie, pour préserver l'unité africaine dans les négociations complexes sur le dérèglement climatique ;
3. **Souligne la nécessité** pour les États membres et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR) de partager les expériences, les enseignements et les meilleures pratiques en matière de lutte contre les effets néfastes du dérèglement climatique, ainsi que de développer des synergies plus efficaces entre les entités locales, nationales, régionales et continentales concernées, afin de garantir une meilleure coordination des efforts visant à atténuer les effets néfastes du dérèglement climatique ;
4. **Souligne l'importance** pour tous les États Membres de mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le dérèglement climatique et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en leur demandant de s'associer au secteur privé, aux Organisations non gouvernementales (ONG) et aux Organisations de la société civile pour mettre en place des capacités nationales

efficaces de résistance au dérèglement climatique, notamment dans le domaine de l'agriculture et pour développer des infrastructures intelligentes sur le plan climatique.

5. **Encourage** les États membres à continuer à soutenir et à faciliter le travail des Commissions africaines sur le climat établies lors de la COP22 qui s'est tenue à Marrakech, au Royaume du Maroc, en 2016 pour diriger la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à savoir la Commission insulaire sur le climat, présidée par S.E. le Président Wavel Ramkalawan de la République des Seychelles ; la Commission du Bassin du Congo, présidée par S.E. le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo ; ainsi que la Commission Climat du Sahel, présidée par S.E. le Président Muhamed Bazoum de la République du Niger ; ainsi que de veiller à ce que ces Commissions renforcent leur collaboration avec la Commission de l'UA ;

6. **Se félicite** des progrès réalisés jusqu'à présent par la Commission de l'UA, en coopération avec la République arabe d'Égypte, dans la préparation de la 27^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatiques (COP27) qui se tiendra en novembre 2022 ; **attend avec intérêt** ses résultats et **encourage** tous les États membres et la Commission de l'UA à soutenir la présidence égyptienne de la COP27, à cette fin ;

7. **Se félicite également** de la désignation de S.E. le Président Felipe Jacinto Nyusi de la République du Mozambique, comme promoteur de l'UA pour la gestion des risques de catastrophes, ainsi que de la nomination, par la présidence de la COP 27, du Dr. Mahmoud Mohieldin, qui est également l'Envoyé des Nations unies pour le financement du programme de développement durable ;

8. **Note avec inquiétude** l'insécurité croissante en mer, qui fait qu'il est difficile pour les États membres de sécuriser efficacement leurs routes commerciales maritimes, de protéger et d'exploiter les avantages de leurs économies bleues et d'assurer la croissance économique et le développement social des communautés côtières et, à cet égard, **encourage** les États membres à mettre en œuvre la Stratégie maritime 2050 intégrée de l'UA ainsi qu'à davantage renforcer la gouvernance des océans et la sécurité maritime, notamment en redoublant d'efforts dans la lutte contre la pollution, ainsi que la gestion durable de la diversité marine ;

9. **Souligne l'importance** d'une mise en œuvre intégrée de tous les instruments régionaux, continentaux et internationaux sur le changement climatique, y compris l'Accord de Paris sur le dérèglement climatique et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) et, à cet égard, **félicite** tous les États membres qui ont déjà signé, ratifié et mis en œuvre tous les instruments régionaux et internationaux existants sur le changement climatique, en particulier l'Accord de Paris, et **exhorte** les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à en faire de même sans plus tarder ;

10. **Exprime sa gratitude** à tous les partenaires et membres de la communauté internationale qui apportent un soutien multiforme aux efforts locaux, nationaux et régionaux visant à renforcer la résilience au dérèglement climatique et les **exhorte** à poursuivre leur assistance humanitaire aux populations des États Membres affectés par les effets négatifs du dérèglement climatique ;

11. **Souligne la nécessité** de poursuivre et de renforcer le soutien de la Commission de l'UA en matière de renforcement des capacités des États membres à renforcer la résilience nationale et à faire face aux effets néfastes du dérèglement climatique et, dans le cadre des réformes institutionnelles de l'UA, demande au Président de la Commission d'envisager de faire de l'unité chargée du dérèglement climatique une Division à part entière ;
12. **Encourage** la Commission à poursuivre l'intégration du dérèglement climatique dans toutes ses activités, en particulier en ce qui concerne l'alerte précoce sur les menaces potentielles ou imminentes liées au dérèglement climatique sur le continent ;
13. **Réaffirme** que les déplacements liés au climat sont devenus un problème aigu qui exacerbe les tensions locales, ainsi que la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants ; et, à cet égard, **demande** l'accélération de la mise en œuvre de la Décision 718 de la Conférence, adoptée lors de la 32^{ème} Session ordinaire de la Conférence en 2019, qui demandait à la Commission d'assurer la protection, le recensement et l'enregistrement des réfugiés et des personnes déplacées en interne, ainsi que la protection de leurs droits fondamentaux.
14. **Souligne l'importance** d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'UA en matière de dérèglement climatique et de développement de la résilience ;
15. **Demande** à la Commission de l'UA de renforcer davantage les politiques qui traitent efficacement les ressources transfrontalières, notamment les terres pastorales, les forêts, la faune et la flore sauvages, les rivières et les bassins lacustres, et d'établir un comité de coordination interdépartemental sur le dérèglement climatique afin de renforcer les synergies entre les différents programmes ;
16. **Demande** à la Commission de l'UA d'accélérer la finalisation du rapport du Président de la Commission sur l'étude des liens entre le dérèglement climatique, la paix et la sécurité sur le continent, conformément au Communiqué de presse adopté lors de la session publique du Conseil tenue le 21 mai 2018, et de le soumettre d'urgence à l'examen du Conseil ;
17. **Souligne l'importance** d'une Position africaine commune sur le dérèglement climatique et **réitère** la nécessité de mobiliser un financement prévisible et durable pour le climat, y compris la création d'un Fonds africain pour le climat ;
18. **Souligne qu'il importe** de renforcer davantage les synergies des Commissions africaines sur le climat en organisant des sessions conjointes des trois Commissions africaines sur le climat (îles africaines, Bassin du Congo et Sahel), ainsi que d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'UA sur le dérèglement climatique et le développement résilient ;
19. **Souligne l'importance** pour l'UA de continuer à fournir un soutien au renforcement des capacités des États membres, des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits, afin qu'ils puissent acquérir la résilience nécessaire et répondre plus efficacement, de manière holistique et globale, aux menaces sécuritaires liées au climat ;

20. **Exprime** ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République d'Afrique du Sud pour les pertes de vies humaines causées par les récentes inondations liées au dérèglement climatique dans la province du Kwazulu-Natal ; et **lance un appel** pour qu'une aide internationale soit fournie à l'Afrique du Sud dans ses efforts de reconstruction ;
21. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.